

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Absent : 2
Pouvoir : 3
Votants : 13

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT ET UN JUILLET, le Conseil Municipal de la Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CORMORECHE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2026

PRESENTS : Mmes DEPEUPIERE, GALLEREY, GOMES, RODRIGUES, UGUEN
Mrs CANCADE, CHARLET, CORMORECHE, JEAN-BAPTISTE, SAYLAN.

ABSENTS EXCUSES : N. CHARRET (pv à R. CANCADE), A. BROYER (pv à A. RODRIGUES), O. MONNET (pv à P. CHARLET)

ABSENTS NON-EXCUSES : G. ALVES, F. LE BERRE

Secrétaire de séance : Noémie DEPEUPIERE

ORDRE DU JOUR :

1- DÉLIBÉRATIONS

- 1- Personnel : Tableau des emplois applicable au 01/09/2026
- 2- Personnel : Renouvellement de la mise à disposition d'un agent technique communal titulaire à la Communauté de communes de la Dombes (CC Dombes)
- 3- Finances : Suppression de la régie de recette « salle des sports »
- 4- Affaires scolaires et périscolaires : Transfert de la gestion financière du restaurant scolaire de Chaneins Valeins à la commune - Avenants aux conventions
- 5- Affaires scolaires et périscolaires : Modification du règlement intérieur de la garderie

2- AUTRES DECISIONS ET AVIS

- Projet d'équiper l'école en système de rafraîchissement, via le programme EdurénoV qui permet de bénéficier d'une aide forfaitaire

3- COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

4- INFORMATIONS & DIVERS

- Le compte rendu du 09 juin 2026 est adopté à l'unanimité des votants.

I. DÉLIBÉRATIONS

➤ PERSONNEL : TABLEAU DES EMPLOIS APPLICABLE AU 01/09/2026 (2026-40)

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 16/07/2026

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20/01/2026,

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à la cantine scolaire, l'emploi d'agent d'entretien doit être modifié afin de rajouter la surveillance de la cantine de 11H50 à 13H20, à la rentrée prochaine, soit le 01/09/2026.

Il informe également que suite au transfert de la gestion financière du restaurant scolaire à la commune, 30 minutes doivent être ajoutées à l'emploi de l'agent intervenant pour la surveillance de la cantine, avec l'accord de l'agent, afin d'intégrer le pointage des enfants. Les nouveaux horaires sont les suivants : 11H50-13H50

Monsieur le maire propose :

De supprimer les emplois :

-d'agent d'entretien à 15H effectives hebdomadaires, soit 11.81 annualisées

-d'agent intervenant pour la surveillance de la cantine à 6H effectives hebdomadaires, soit 4.73 annualisées

Et de créer les nouveaux emplois :

- d'agent d'entretien à 21H effectives hebdomadaires, soit 16.54 annualisées.

-d'agent intervenant pour la surveillance de la cantine à 8H effectives hebdomadaires, soit 6.30 annualisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **ACCEPTE les propositions du Maire**
- **FIXE le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessous, au 01 Septembre 2026**
- **AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Poste pourvu	Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Technique		
Responsable du service technique <i>Délibération N°2023-08 du 31/01/2023</i>	1	Adjoint technique
Ouvrier polyvalent <i>Délibération N°</i>	1	Adjoint technique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Service Administratif		
Secrétaire général de mairie <i>Délibération N°2024-56 du 15/10/2024</i>	1	Adjoint administratif ou rédacteur à 28H
Mairie- Accueil, urbanisme et Etat civil <i>Délibération N°2022-26 du 12/04/2022</i>	1	Adjoint administratif ou rédacteur à 30H
Agence Postale Communale -Accueil public <i>Délibération N°2021-29 du 27/07/2021</i>	0	Adjoint administratif à 15,50H
Service Technique		
Agent d'entretien <i>Délibération N°2026-40 du 21/07/2026</i>	1	Adjoint technique à 21H effectives soit 16.54 annualisées
Service Social		
ATSEM <i>Délibération N°2025-32 du 22/07/2025</i>	1	ATSEM à 39H20 effectives soit 30.97 annualisées
ATSEM <i>Délibération N°2026-02 du 20/01/2026</i>	1	ATSEM à 30H effectives soit 23.63 annualisées
Service Animation		
Agent intervenant pour la garderie et la cantine <i>Délibération N°2024-31 du 29/04/2024</i>	1	Adjoint d'animation à 29H effectives soit 22.84 annualisées
Agent intervenant pour la surveillance de la cantine scolaire <i>Délibération N°2026-40 du 21/07/2026</i>	1	Adjoint d'animation à 8H effectives soit 6.30 annualisées

➤ PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE COMMUNAL TITULAIRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES (2026-41)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial et de matériel, sollicitée par la CC de la Dombes pour l'entretien ponctuel des abords de l'Étang Prêle de 2022 à 2025.

Son travail consistait à réguler la hauteur d'eau de l'étang, à contrôler le bon état des berges, à signaler la présence de prédateurs pour l'intervention de piégeurs agréés, à entretenir la chaussée d'étang et ses abords boisés avec un matériel communal approprié, à alerter de toute détérioration et/ou dégradation des accès et équipements mis à la disposition du public (parking, pont, ponton, observatoire...)

Sous réserve de l'accord de l'agent polyvalent communal, la commission « Finances » propose de renouveler, entre les deux parties, la convention qui fixe les modalités et conditions de mise à disposition, notamment :

- ✓ Un temps de travail estimé et annualisé à huit heures maximums par mois,
- ✓ Une durée maximale de trois ans, soit à compter du 1^{er} août 2025,
- ✓ Un remboursement de la rémunération et des charges sociales au prorata du temps de mise à disposition,
- ✓ Une indemnisation forfaitaire de **82.77 €** par déplacement pour la mise à disposition de matériel roulant, d'outillages communaux nécessaires à l'accomplissement des tâches et divers frais engagés (essence, entretien du matériel...).
- ✓ Une indemnisation forfaitaire concernant l'utilisation de matériels spécifiques:
 - Epareuse ou gyrobroyeur : 70 € de l'heure
 - Petit matériel à main : 35 € de l'heure

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent polyvalent communal titulaire à la CC de la Dombes pour l'entretien ponctuel des abords de l'étang Prêle dans les conditions énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier ; à transmettre les titres correspondants à la CC de la Dombes sur la base de relevés récapitulatifs des heures et déplacements réalisés ;
- **Lui LAISSE** le soin d'inscrire et d'encaisser ces sommes au compte 70876 du Budget principal.

➤ FINANCES : SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES « SALLE DES SPORTS » (2026-42)

VU l'arrêté du 28 Août 2018 portant institution d'une régie de recettes pour la salle des sports,
CONSIDERANT les moyens modernes de paiement, la nécessité de réduire le nombre de chèques et le faible nombre d'encaissements réalisés sur cette régie.

La commission « Finances » propose de supprimer la régie de recettes en date du 31 juillet 2026.

VU l'avis favorable du SGC de Chatillon sur Chalaronne en date du 13 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE DE SUPPRIMER** la régie de recettes pour l'encaissement des redevances dues pour la salle des sports au 31 juillet 2026.
- **LAISSE** le soin à Monsieur le Maire de notifier cette décision aux régisseurs et à la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne

➤ AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : TRANSFERT DE LA GESTION FINANCIERE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE CHANEINS VALEINS A LA COMMUNE- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR (2026-43)

VU la délibération n°2026-38, approuvant le transfert de la gestion financière du restaurant scolaire à la commune, à la rentrée 2026-2027

La Commission « scolaire et périscolaire » propose de modifier le règlement en conséquence, d'apporter d'autres rectifications et de valider le nouveau règlement intérieur joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire joint en annexe ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction de l'Ecole pour diffusion aux familles, à la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne et à la Mairie de Valeins.

➤ AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE (2026-44)

VU la délibération du 31 octobre 1995, créant et fixant les modalités de la garderie périscolaire.

VU la délibération n°2023-25, fixant le tarif applicable à 0.65€ le quart d'heure, par enfant, à partir du 1^{er} septembre 2023.

VU la délibération n°2024-58, fixant le tarif majoré à cinq euros le quart d'heure, par enfant, à partir du 4 novembre 2024

Dans un souci de sécurité, suite notamment à plusieurs incidents lors de la récupération des enfants par les parents, la commission « scolaire et périscolaire » propose de rendre obligatoire l'inscription à la garderie le soir. L'inscription le matin est recommandée mais sans sanction financière

Le règlement intérieur, joint en annexe, est donc à modifier et valider en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire joint en annexe ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à la Direction de l'Ecole pour diffusion aux familles, à la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne et à la Mairie de Valeins.**

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

- (ND) Suite aux périodes de canicules rencontrées cette année, des subventions peuvent être accordées (Prime Edurenov, aide EDF) afin d'équiper l'école en climatisation. (splits 400€ par équipement ou système gainable, aide de 10 000€). Un projet de rénovation énergétique est donc à étudier en incluant le changement des menuiseries, le remplacement du système de chauffage et la pose de panneaux photovoltaïques via le SIEA (autoconsommation collective avec des panneaux sur la salle des fêtes pour alimenter les bâtiments communaux). Une demande d'aide du fonds vert peut également être sollicitée. Un rendez-vous a été fixé le vendredi 24/07 avec un professionnel pour réaliser une estimation des travaux.

III COMPTE RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires :

(ND) Face à la hausse des inscriptions à la cantine, un équipement en tables et chaises est peut-être à envisager.

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports : NEANT

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale :

(JMC) RDV avec la sénatrice, Mme Goy Chavent, le vendredi 24/07 à 17H30.

Commission Bâtiments – Patrimoine :

(JMC) La locataire de l'appartement situé place du 8 mai a donné sa dédite pour le 31/08, des travaux sont peut-être à prévoir avant de le remettre en location.

(JMC) France réseau demande une location de terrain pour implanter un poste de transformation.

(AR) Problème de nuisances tardives au city parc. Arrêté à faire pour mettre en place des horaires

(JMC) Inauguration de la salle des fêtes à programmer. Le dimanche 6 septembre à 11H est envisagé.

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture :

(JMC) Le médecin arrêtera son activité fin septembre.

(AR) Réunion avec les artisans et commerçants prévue le vendredi 11/09.

Commission Finances-Fiscalité-Personnel:

(JMC) Problème d'impayé d'un locataire. En négociation avec la trésorerie pour mettre en place un échéancier.

Commission Intercommunalité :

(JMC) Visite de la tour du Plantay le mercredi 22/07 à 18H30. (Projet de ferme pédagogique)

(PC) Budget sur la biodiversité prévue par la CCDombes

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau :

(RC) Compte rendu de réunion avec le SIEA (Syndicat intercommunale d'énergie de l'Ain):

- Eclairage public : La deuxième tranche du passage en LED est commandée et son installation est prévue à l'automne. La reprise du réseau d'éclairage du lotissement de la Dombes est en cours

- Bornes de recharge pour véhicules électriques : Le projet a été abandonné au profit d'une initiative de la CCDombes qui n'a pas abouti, est relancé avec le SIEA. L'étude porte sur 4 bornes de 7 kW pour une recharge lente, avec des emplacements potentiels au parking de la bascule. Voir à qui les bornes s'adressent.

-Fin du réseau cuivré prévue entre 2027 et 2029.

-Fibre : manque quelques raccordements au lieu-dit « Chaillouves », en cours

(FJB) Les cailloux s'enlèvent au rond-point situé à l'entrée du lotissement de la Dombes

IV – INFORMATIONS & DIVERS

NEANT

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Jean-Michel CORMORECHE		Mme Noemie DEPEUPIERE	

La séance est levée à 21H53.